



## Coopération Sud-Sud pour le développement

Distr. limitée  
9 avril 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

#### Quinzième session

New York, 29 mai-1<sup>er</sup> juin 2007

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

### Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la décision 14/2 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Il porte sur a) l'état de l'application des directives concernant la coopération Sud-Sud et le cadre commun de résultats qui y a été incorporé; b) l'état, la gestion et l'utilisation du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et autres ressources; et c) les arrangements organisationnels, administratifs et financiers du Programme des Nations Unies pour le développement. À partir de l'analyse figurant dans le rapport, un certain nombre de recommandations sont formulées pour permettre l'accomplissement de progrès sur la voie des objectifs fixés en ce qui concerne la coopération Sud-Sud.

---

\* SSC/15/L.2.



**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–4	3
II. Application des directives pour la coopération Sud-Sud par le système de développement des Nations Unies .....	5–17	4
III. Rôle du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud .....	18–61	7
IV. Dispositions d'ordre organisationnel, administratif et financier prises à l'appui de la coopération Sud-Sud par le Programme des Nations Unies pour le développement.....	62–64	18
V. Conclusions et recommandations.....	65–68	19

## I. Introduction

1. Dans sa décision 14/2<sup>1</sup>, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud s'est efforcé de renforcer l'efficacité et la cohérence de l'appui fourni par le système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud. À cette fin, il a engagé les organismes et institutions des Nations Unies compétents du système de développement des Nations Unies à suivre les Directives pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement (maintenant coopération Sud-Sud), y compris le cadre commun de résultats des Nations Unies pour la coopération technique et économique entre pays en développement, et à intégrer la coopération Sud-Sud dans la conception, la formulation, l'exécution et l'évaluation de leurs programmes, ainsi qu'en ce qui concerne l'établissement de rapports à ce sujet.

2. En réaffirmant la nécessité de renforcer le rôle du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud au sein du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en tant qu'entité distincte, chargée de coordonner la coopération Sud-Sud dans le cadre du système des Nations Unies, le Comité de haut niveau a demandé au Groupe spécial a) d'engager des consultations avec les États Membres et les organismes des Nations Unies, afin d'actualiser la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement; b) d'améliorer les réseaux entre tous les acteurs du développement afin d'encourager les partenariats entre le secteur public et le secteur privé auxquels seraient associés les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et le secteur privé; et c) d'intensifier son appui aux interlocuteurs nationaux Sud-Sud afin d'accroître l'impact des programmes de coopération Sud-Sud sur les efforts de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

3. Le Comité de haut niveau s'est félicité de l'orientation stratégique du troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud du Groupe spécial pour la période de 2005 à 2007. Ce cadre vise à mettre en place trois modules d'appui au niveau mondial et à l'échelle du système : a) un module visant à favoriser la concertation (module 1); b) un module visant à encourager les liens entre le secteur public et le secteur privé (module 2); et c) un module sur l'échange de connaissances (module 3). Le Comité a réaffirmé que les ressources ordinaires du PNUD continueraient de financer les activités du Groupe spécial, afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions de coordination à l'échelle du système, tout en encourageant le Groupe à étudier et à prendre des initiatives intensives et innovantes en matière de mobilisation de ressources, pour attirer davantage de ressources financières et autres, afin de compléter les ressources ordinaires.

4. Le présent rapport décrit les principaux résultats obtenus par les organismes des Nations Unies, y compris le PNUD, et les progrès réalisés par le Groupe spécial en ce qui concerne l'application de la décision 14/2 du Comité de haut niveau.

---

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 39* (A/60/39), chap. I.

## II. Application des Directives pour la coopération Sud-Sud par le système de développement des Nations Unies

5. La coopération Sud-Sud s'est considérablement développée au cours des dernières années en raison principalement des efforts plus déterminés déployés par de nombreux pays en développement, en particulier les pays pivots, afin de promouvoir et de mettre en œuvre la coopération Sud-Sud en tant que priorité nationale de la coopération internationale. De nombreux pays ont mis au point des moyens d'intervention spécifiques en matière de coopération Sud-Sud, renforcé les mécanismes nationaux de coordination Sud-Sud et considérablement augmenté les allocations de ressources aux initiatives Sud-Sud en faveur de nombreux autres pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Cela étant le cas, les pays en développement sont de plus en plus nombreux à demander un appui au système de développement des Nations Unies pour promouvoir cette coopération. La présente section du rapport décrit les efforts déployés par les organismes des Nations Unies, y compris le PNUD et le Groupe spécial, afin d'appliquer les directives.

6. Parmi les organismes des Nations Unies, le PNUD a, dans le cadre de son plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, intégré la coopération Sud-Sud comme un moteur de l'efficacité du développement. Cette orientation stratégique a entraîné un effort à l'échelle de l'organisation visant à faire en sorte que les unités administratives de son siège et ses bureaux de pays intègrent la coopération Sud-Sud dans tous les domaines d'activité du PNUD. D'après une étude effectuée par le PNUD dans le cadre de la préparation de son rapport sur le plan de financement pluriannuel de 2005 et 2006, on a noté que le degré de dépendance des bureaux de pays (de moyenne à forte) à l'égard de solutions Sud-Sud en ce qui concerne l'exécution des activités relatives aux programmes dans les cinq domaines d'activité se répartissait comme suit : pauvreté (58 %), gouvernance (56 %), environnement (50 %), prévention des crises (60 %) et VIH/sida (67 %).

7. Les bureaux régionaux du PNUD se sont aussi activement employés à promouvoir les initiatives Sud-Sud afin de répondre aux besoins spécifiques des pays de leur région. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, par exemple, a décidé de faire de la coopération Sud-Sud l'un des principaux domaines d'intervention dans son nouveau plan stratégique pour 2008-2011. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a signalé qu'il avait consacré plus d'un million de dollars aux activités visant à promouvoir la coopération Sud-Sud en 2005 et 2006. Un grand nombre de ces initiatives reflétaient les besoins urgents des pays en développement d'Asie, y compris des ateliers de formation et d'éducation sur l'évaluation des dégâts causés par les catastrophes, la réduction des risques de catastrophe et la vulnérabilité aux séismes. Le Bureau a renforcé la promotion des échanges au titre de la coopération Sud-Sud dans ses réseaux par la mise en place de centres de coordination nationaux pour les catastrophes au Bangladesh, en Chine, aux Fidji, en Inde, en Iran (République islamique d'), en Indonésie, aux Maldives, aux Philippines, à Sri Lanka et en Thaïlande.

8. Il ressort des réponses à un questionnaire diffusé par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud que les bureaux de pays du PNUD, les bureaux régionaux et les entités des Nations Unies ont noté une augmentation importante de la coopération Sud-Sud. Parmi les bureaux de pays du PNUD, les bureaux interrogés

en Albanie, en Argentine, au Cap-Vert, au Chili, au Rwanda et en Uruguay ont signalé qu'ils poursuivaient une coopération Sud-Sud triangulaire et bilatérale à des hauts niveaux, en ce qui concerne notamment la réduction de la pauvreté et la gouvernance démocratique. D'autres pays, comme le Botswana, le Burkina Faso, les Émirats arabes unis, la Guinée équatoriale, Madagascar et la Thaïlande, ont signalé que le VIH/sida était également un domaine clef où la coopération Sud-Sud avait été utilisée de manière très efficace au cours des dernières années.

9. Dans de nombreux pays, de multiples points d'entrée ont servi à promouvoir la coopération Sud-Sud. Près de la moitié des unités du PNUD interrogées ont mentionné le cadre de coopération de pays et le cadre stratégique de résultats comme leur principal point d'entrée, tandis qu'environ un quart des bureaux de pays ont également mentionné le plan stratégique de réduction de la pauvreté, le rapport annuel axé sur les résultats et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comme principaux points d'entrée. Les bureaux de pays au Botswana, en Bulgarie, aux Émirats arabes unis, au Pérou, au Rwanda et en Uruguay, ainsi que le Centre régional de Bratislava, ont cité l'utilisation d'autres points d'entrée pour la coopération Sud-Sud, y compris des projets ad hoc, des programmes régionaux, des programmes de pays et un groupe de coordination de l'aide.

10. La volonté de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) d'aider à la coopération Sud-Sud a été soulignée à sa conférence générale tenue du 28 novembre au 2 décembre 2005, date à laquelle une résolution a été adoptée, visant à promouvoir la coopération Sud-Sud en tant qu'aspect important de ses activités actuelles et futures par le renforcement de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Il faudrait à cette fin mettre en œuvre des programmes concrets visant à renforcer les liens entre l'industrie et le commerce en créant des centres pour la coopération industrielle Sud-Sud dans plusieurs des pays en développement les plus avancés. Ces centres auraient pour tâche d'encourager l'établissement de partenariats mutuellement avantageux entre les pays en développement les plus avancés qui les accueilleraient et les pays les moins avancés.

11. En 2006, l'ONUDI a mis en œuvre cette politique en créant un réseau de renforcement des capacités Sud-Sud pour la formation à la biosécurité, auquel étaient associées les universités de Concepción au Chili, Dar es-Salaam en République-Unie de Tanzanie et Malaya en Malaisie. Ces établissements constitueront des centres d'appui à la connaissance pour l'application des réglementations nationales et internationales, y compris le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique et les accords de l'Organisation mondiale du commerce<sup>2</sup>. L'ONUDI a également créé un centre de coopération Sud-Sud en Inde qui sera relié au Brésil, à la Chine et à la Fédération de Russie, afin de diffuser les données d'expérience industrielle de ces pays dans les pays les moins avancés<sup>3</sup>.

12. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a également joué un rôle clef dans l'institutionnalisation de la coopération Sud-Sud dans ses politiques et programmes d'ensemble par la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, qui est devenu la

---

<sup>2</sup> <http://www.unido.org/en/doc/53173>.

<sup>3</sup> <http://www.ficci.com/media-room/speeches-presentations/2006/mar/unido.doc>.

pierre angulaire de ses activités depuis son adoption en 2004. En novembre 2005, le PNUE a tenu une consultation de haut niveau en vue de la session spéciale du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, afin d'examiner les moyens de promouvoir la composante coopération Sud-Sud du Plan. Le PNUE s'est depuis lors efforcé d'identifier les alliances stratégiques et priorités afin de promouvoir la coopération Sud-Sud concernant les questions environnementales prioritaires, comme l'eau, l'énergie, la biodiversité, la santé et l'agriculture. Le Programme a également désigné un coordonnateur pour la coopération Sud-Sud au sein de la Section du renforcement des capacités et des partenariats de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation du PNUE.

13. En 2005 et 2006, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a renforcé sa participation à la coopération Sud-Sud, se fondant sur une mesure adoptée en 1994, visant à intégrer le concept par le biais de son Programme spécial pour la sécurité alimentaire. Ce programme aide les pays membres en développement à réduire le taux de famine et de malnutrition et à stimuler la croissance économique locale. En 2006, il était présent dans plus de 100 pays et le Programme de coopération Sud-Sud était mis en œuvre dans 35 pays, avec la participation de plus de 700 experts et techniciens travaillant dans les milieux agricoles<sup>4</sup>.

14. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a pris des mesures pour établir des contacts avec les organisations non gouvernementales, afin de traiter le problème de la mortalité infantile, dans le cadre de son partenariat avec la Société pour l'éducation, l'action et la recherche dans le domaine de la santé communautaire, spécialisé dans les interventions au niveau communautaire afin de réduire la mortalité néonatale, problème de développement urgent auquel sont confrontés de nombreux pays en développement. L'UNICEF a également entrepris un certain nombre de missions d'information et d'échanges en Amérique latine et dans les Caraïbes en ce qui concerne le VIH/sida, les systèmes de protection sociale, l'éducation, les réseaux de protection de l'enfance, la formation des enseignants et des éducateurs et la justice pour mineurs par le biais d'échanges Sud-Sud. Le Fonds indique que la coopération technique entre pays en développement est un élément important de son programme de pays en Thaïlande, où il a travaillé avec les responsables gouvernementaux et régionaux, afin de traiter divers problèmes de développement, comme le VIH/sida, la distribution d'eau et l'assainissement.

15. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a signalé qu'en 2004 et 2005, elle avait entrepris plus de 180 projets d'un montant de près de 20 millions de dollars, afin de promouvoir la coopération Sud-Sud. Elle a également appliqué des mesures afin d'assurer l'accès aux technologies de l'information et de la communication et leur utilisation, avec l'assistance financière de l'Union européenne dans le cadre de l'Alliance pour la société de l'information. La Commission a aussi collaboré avec le Réseau d'institutions et d'experts des statistiques sociales et environnementales afin d'établir des statistiques sociales et environnementales fiables et actualisées, de manière à améliorer l'efficacité et le suivi des politiques de développement.

---

<sup>4</sup> [http://www.fao.org/spfs/south\\_en.asp](http://www.fao.org/spfs/south_en.asp).

16. Un autre domaine où les entités des Nations Unies, en particulier, ont appliqué efficacement les Directives est celui du renforcement des capacités, où leurs efforts ont été adaptés aux besoins des différents pays et régions. Par exemple, la CNUCED a continué à aider la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) par le biais de son projet visant l'intégration régionale de cet organisme dans le système commercial multilatéral. Le projet fournit au secrétariat de la CDAA, aux responsables gouvernementaux et aux mécanismes de négociation une assistance technique en matière de renforcement des institutions et des capacités, afin d'aider les pays membres de la CDAA à surmonter leurs problèmes commerciaux et à obtenir des contrats<sup>5</sup>. En Amérique latine, la CNUCED a signé un mémorandum d'accord avec le Guatemala, en février 2007, offrant un appui au Centre d'information commerciale du Ministère de l'économie, où les entrepreneurs locaux peuvent accéder à des informations sur les projets commerciaux et d'investissement de la CNUCED<sup>6</sup>.

17. Conformément aux directives, la coopération Sud-Sud occupe une place plus importante dans les activités du système des Nations Unies et touche probablement un plus grand nombre de pays qu'auparavant. En outre, de nouvelles tendances dans la coopération triangulaire ont émergé, associant des organismes des Nations Unies avec le secteur privé et/ou des gouvernements de pays du Nord et du Sud, afin de promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire. En février 2005 par exemple, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a signé un mémorandum d'accord avec la Banque asiatique de développement (BAsD), afin d'aider les capacités nationales à renforcer les mécanismes d'intervention en Asie et dans le Pacifique, et de générer des fonds supplémentaires pour la lutte contre le sida dans la région en associant des responsables et divers secteurs en Asie. L'initiative a été lancée après la publication d'un rapport commun ONUSIDA/BAsD en 2004, selon lequel 10 millions de personnes supplémentaires en Asie et dans le Pacifique seraient infectées par le sida avant la fin de la décennie, si des mesures n'étaient pas prises d'urgence.

### III. Rôle du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud

18. Pendant la période de l'examen, le Groupe spécial a continué d'assumer ses fonctions de coordination et de liaison à l'échelle du système des Nations Unies, dont l'exécution avait été demandée par l'Assemblée générale, à savoir : a) encourager et promouvoir la coopération Sud-Sud en tant que programme de développement en vue d'un appui à l'échelle mondiale et du système; b) catalyser et créer des mécanismes soutenus par les pouvoirs publics et fondés sur le jeu du marché, afin de permettre à tous les partenaires de développement de participer à des initiatives Sud-Sud et triangulaires concrètes et de les appuyer; c) faciliter et coordonner les efforts déployés au niveau mondial et par le système des Nations Unies et suivre les résultats de tous les partenaires concernés; et d) établir des partenariats inclusifs et mobiliser des ressources, notamment auprès du secteur privé, afin de promouvoir la coopération Sud-Sud.

<sup>5</sup> <http://www.unctad.org/templates/Page.asp?intItemID=3996&lang=1>.

<sup>6</sup> *People's Daily Online*, 20 février 2007.

19. Afin de s'acquitter du mandat susmentionné que lui a confié l'Assemblée générale et d'exécuter ses fonctions à l'échelle du système, le Groupe spécial a décrit ses priorités et ses orientations dans son troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud (2005-2007), qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Son but est de créer trois modules d'appui synergiques au niveau mondial et à l'échelle du système des Nations Unies : a) un module visant à favoriser la concertation et les échanges à ces deux niveaux; b) un module visant à créer des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, soutenu par les pouvoirs publics, fondé sur le jeu du marché et autonome; et c) un module visant à encourager les échanges de connaissances sur le développement Sud-Sud. Les trois modules devraient permettre à tous les partenaires de développement intéressés par la coopération Sud-Sud de participer directement au débat Sud-Sud sur l'action à mener, de forger des partenariats entre le secteur public et le secteur privé aux fins du développement et d'échanger des données d'expérience sur le développement, afin d'atteindre les objectifs de développement convenus par la communauté internationale, y compris ceux du Millénaire pour le développement.

### **Promotion de la coopération Sud-Sud en tant que priorité du développement**

20. L'objectif primordial du Groupe spécial au cours de la période à l'examen a consisté à développer le programme de la coopération Sud-Sud au-delà des préoccupations en matière de solidarité politique et à accorder plus d'attention aux résultats du développement. Afin d'aider les pays en développement à négocier des approches Sud-Sud efficaces du développement, le Groupe spécial a fourni un appui aux divers processus de concertation du Groupe des 77 afin de relever les défis auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en matière de développement. Un soutien technique a été fourni au suivi et à l'application des décisions pertinentes issues du deuxième Sommet du Sud, y compris pour les mesures initiales vers la formulation d'un module de développement pour le Sud.

21. Afin d'accélérer l'application des innovations technologiques et scientifiques dans le cadre des politiques de développement du Sud, le Groupe spécial a également fourni un appui à la Réunion des Ministres de la science et de la technologie des États membres du Groupe des 77, tenue à Rio de Janeiro (Brésil), en septembre 2006. À cette réunion, les participants ont décidé que le troisième Réseau d'organisations scientifiques du tiers monde, installé à Trieste (Italie), deviendrait le Consortium du Sud pour la science, la technologie et l'innovation. Le Groupe spécial et l'UNESCO continueront de fournir un appui à cette entité.

22. Dans sa recherche continue de solutions innovantes en matière de développement, le Groupe spécial a organisé divers forums de concertation Sud-Sud concernant les envois de fonds, l'économie créative et les transferts de technologie. En février 2006, par exemple, il a coparrainé la Conférence ministérielle des pays les moins avancés sur le renforcement de l'impact des envois de fonds sur le développement. Les participants ont publié une déclaration ministérielle demandant instamment aux pays d'accueil et aux pays d'origine des migrants de créer des conditions plus favorables, comprenant la mise en place de mécanismes permettant à ces derniers de transférer des fonds dans des conditions de sécurité et de manière économique. Les chefs de délégation des pays les moins avancés ont demandé que l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organisations créent,

pour ces pays, un observatoire international pour les envois de fonds des migrants, qui rassemblerait et diffuserait des informations sur les transferts, les meilleures pratiques et d'autres questions connexes.

23. La première table ronde du PNUD sur les envois de fonds a été organisée à New York, en collaboration avec son Bureau des politiques de développement et la Fondation Rockefeller, en tant que contribution au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement tenu à New York en septembre 2006. Des partenariats sur les envois de fonds ont été établis avec l'UNICEF, le Bureau des politiques de développement et des banques régionales de développement.

24. En tant que secrétariat du Comité de haut niveau, le Groupe spécial a continué d'effectuer des études afin d'apporter une contribution aux délibérations du Comité et à d'autres instances Sud-Sud. Les rapports sur l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement et la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement ont été établis pour les quatorzième et quinzième sessions du Comité de haut niveau en 2005 et 2007, respectivement. En 2005, le Groupe spécial a établi le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud, soumis à l'Assemblée générale à sa soixantième session (A/60/257). Il a également établi un rapport sur l'application du troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud en 2006, suivi d'une série d'autres rapports et d'un document de synthèse contenant les enseignements à tirer pour l'élaboration du quatrième cadre de coopération (2008-2010).

25. Dans le cadre de ses efforts visant à placer le développement au centre des relations Sud-Sud, le Groupe spécial révisé actuellement la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la Coopération technique entre pays en développement de 1995, afin d'établir un nouveau cadre qui guidera les États Membres et les entités des Nations Unies, et les aidera à promouvoir la coopération Sud-Sud au cours des 5 à 10 prochaines années. La révision, qui a été demandée par le Comité de haut niveau à sa quatorzième session<sup>7</sup>, prendra en compte les changements importants survenus dans la nature de la coopération Sud-Sud au cours des 12 dernières années.

26. En réponse à la demande du deuxième Sommet du Sud, le Groupe spécial a formé un partenariat avec divers organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, dont le Centre du Sud, afin d'analyser périodiquement les tendances et les perspectives de la coopération Sud-Sud en préparation de la publication du *South Report*. Le numéro de 2005 de la revue intitulée *Cooperation South*, publication à caractère directif du Groupe spécial, soulignait la valeur et le rôle de la coopération Sud-Sud dans les efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, sur la base des discussions menées et des articles établis par un groupe d'experts. Les publications du Groupe spécial sont distribuées à tous les pays en développement sur support papier et sont disponibles en ligne (<http://tcdcl.undp.org/publications.aspx>).

27. Afin d'associer de nombreux partenaires à la coopération Sud-Sud, le Groupe spécial a rétabli le réseau de coordonnateurs Sud-Sud afin d'adjoindre des acteurs de la société civile et du secteur privé aux représentants gouvernementaux. En 2006, le

---

<sup>7</sup> Document officiel de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 39 (A/60/39), chap. I, décision 14/1, par. 13.

réseau comprenant les 15 membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a été renforcé et en 2007, il doit être étendu aux Communautés des États d'Afrique de l'Est et des Caraïbes. L'expansion du réseau de coordonnateurs a été précédée par des évaluations des besoins en matière de coopération Sud-Sud dans les 35 pays couverts à ce jour. Ces études ont permis de mieux connaître la nature et l'ampleur des activités Sud-Sud résultant de l'application de divers traités régionaux en Afrique et dans les Caraïbes. Elles décrivent également plus en détail les initiatives Sud-Sud visant à relever les défis auxquels sont confrontés de nombreux pays.

28. Le réseau de coordonnateurs a été relié par un bulletin d'information électronique mensuel lancé au milieu de 2006. Ce bulletin contient des informations sur les nouvelles technologies et les solutions commerciales, les réunions et autres innovations visant à remédier aux problèmes de développement dans le Sud<sup>8</sup>. Le Groupe spécial a également étendu son action en affectant du personnel aux centres régionaux du PNUD à Bangkok et Johannesburg (Afrique du Sud).

29. Le Groupe spécial a également établi des contacts avec des partenaires dans le Nord afin de promouvoir la coopération triangulaire. En janvier 2006, il a coorganisé une réunion des fournisseurs d'assistance au développement du Sud et du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques.

30. Afin de faire connaître plus largement la valeur des approches Sud-Sud du développement, le Groupe spécial a organisé et accueilli les deuxième et troisième Journées annuelles des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud au Siège, les 19 décembre 2005 et 2006 respectivement. La manifestation de 2005 a souligné l'importance des industries créatives en tant que moteur innovant du développement. La célébration a attiré des participants des principaux partenaires du système des Nations Unies et offert une excellente occasion d'établir des échanges.

### **Promotion et création de mécanismes en vue d'un engagement entre le secteur public et le secteur privé**

31. Afin de consolider la contribution des secteurs public et privé au développement humain, le Groupe spécial s'est efforcé, dans le contexte du module 2 du troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud (2005-2007), d'encourager le développement des petites et moyennes entreprises (PME) par la promotion de réseaux interrégionaux reliant des pays d'Afrique et d'Asie. S'appuyant sur l'expérience d'un réseau asiatique de PME, le Réseau asiatique d'information et de promotion de la technologie industrielle (Technonet Asia), créé il y a plus de 30 ans, le Groupe spécial a mis en place un réseau analogue, Technonet Africa. L'objectif du partenariat afro-asiatique était de relier un réseau de 10 organisations membres dans sept pays africains avec Technonet Asia. Les organisations du réseau asiatique sont essentiellement des établissements qui fournissent un soutien technique aux PME par le biais d'activités de recherche-développement, de contrôle de la qualité et la prestation de services de vulgarisation. Les échanges entre les deux réseaux se sont effectués dans le cadre de séminaires, de stages de formation et d'ateliers centrés sur le renforcement des capacités de ces entreprises, notamment dans les pays les moins avancés, les pays en

---

<sup>8</sup> <http://tcdcl.undp.org/enews/enewsletter.aspx>.

développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les réseaux Technonet Africa et Asia collaborent également à la mise en place d'un réseau Technonet mondial qui encouragera la création et le développement de telles entreprises dans le Sud.

32. Le premier résultat important du mécanisme concernant les PME a été d'exposer les responsables africains à l'expérience des pays d'Asie en matière de gestion de ces entreprises. Des ministres et vice-ministres chargés du développement des PME et les organisations membres des sept pays du réseau Technonet Africa se sont rendus en Malaisie, en Thaïlande et au Viet Nam en avril 2005, afin d'étudier les moyens mis en place à l'appui de ces entreprises dans les trois pays. Ils ont été vivement impressionnés par le soutien proactif des gouvernements asiatiques au développement des PME, reflété dans les politiques globales et la législation, les mécanismes de financement et les services de vulgarisation.

33. Diverses activités de suivi ont été entreprises en 2006. Un séminaire sur les méthodes permettant de créer et de gérer des établissements de crédit à l'intention des PME a été organisé au Cameroun, en janvier, avec le concours de cadres de la Banque de Thaïlande pour le développement des PME qui ont fait part de leur expérience touchant la mise en place de cet établissement. Cinquante participants des pays membres de Technonet Africa ont assisté à cette réunion, principalement des représentants des Ministères des finances, du commerce et de l'industrie, des banques centrales et des organisations accordant leur agrément aux banques. L'atelier a montré aux participants africains comment les banques pour les PME pouvaient promouvoir le développement et souligné l'importance des cadres juridiques et réglementaires régissant ces établissements. Les participants ont conclu que chaque pays devait améliorer la réglementation afin de faciliter l'octroi de crédits à ces entreprises.

34. En outre, une formation de formateurs au développement des entreprises a été dispensée au Ghana en mars et avril 2006. Quatre consultants asiatiques recommandés par Technonet Asia ont dispensé une formation à 36 participants de pays membres de Technonet Africa. Le stage, qui avait pour but d'encourager une culture d'entreprise en Afrique, portait sur des sujets comme les études de marché, la mercatique, les plans d'activité et l'analyse financière. Le caractère pratique du stage et le haut niveau des formateurs asiatiques ont été très appréciés des participants africains.

35. En novembre 2006, un séminaire de 17 jours sur les politiques et institutions liées aux petites et moyennes entreprises a été organisé en Malaisie et en Thaïlande. Des responsables gouvernementaux des sept pays membres de Technonet Africa y ont participé. L'Autorité malaisienne chargée du développement des investissements et le Bureau de la promotion des petites et moyennes entreprises de Thaïlande ont apporté des contributions importantes à l'organisation du stage, lequel a fourni des orientations sur les cadres directifs et institutionnels. L'Agence japonaise de coopération internationale et les Gouvernements malaisien et thaïlandais ont versé des contributions financières à l'atelier par le biais d'un arrangement de partage des coûts.

36. Non seulement le Groupe spécial a lancé de nouvelles initiatives en matière de partenariats entre le secteur public et le secteur privé en faveur des PME qui bénéficient aux PME, mais il a aussi maintenu son appui aux partenariats Sud-Sud existants, comme le Centre du riz pour l'Afrique, qui a mis au point de nouvelles variétés de riz pour l'Afrique. L'Initiative africaine sur le riz a été lancée en tant que mécanisme pour la promotion des variétés. Le Groupe spécial appuie cette initiative dans le cadre d'un projet visant à augmenter la fourniture continue de ces semences aux riziculteurs par la production de semences de base et de prébase et le renforcement des capacités de production de semences dans le cadre des services nationaux de vulgarisation. Les sept pays pilotes sont les suivants : Bénin, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Nigéria et Sierra Leone. Par le biais d'une étude d'évaluation, le projet fournira également des informations au sujet de l'impact des variétés de riz sur la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance des exploitants agricoles et de l'autonomisation des femmes.

37. Parmi d'autres initiatives dynamiques en matière de production vivrière, appuyées par le Groupe spécial, on mentionnera des projets exécutés en Asie, en 2005 et 2006, par la Coalition pour la réforme agraire et le développement rural et le Réseau Asie-Japon pour la réduction de la pauvreté. L'échange et la promotion de technologies éprouvées dans des systèmes de production diversifiés ont constitué l'axe principal de ces initiatives.

38. Le Groupe spécial s'est également efforcé de former des partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans de nouveaux domaines, comme le relèvement après un conflit. Les premiers travaux dans ce domaine ont été entrepris en Afghanistan, en partenariat avec le Groupe régional Sud-Sud de Bangkok et le bureau du PNUD dans ce pays. Le programme a déjà facilité les échanges entre l'Afghanistan et la Malaisie en ce qui concerne l'industrie du séchage des fruits, comme moyen de développer les exportations afghanes et d'améliorer les moyens de subsistance des petits producteurs et vendeurs. Le Groupe spécial a également appuyé des initiatives portant sur le renforcement des capacités dans l'administration publique en Afghanistan, comprenant l'envoi de 60 conseillers d'autres pays en développement, dont 30 conseillers indiens qui travailleront dans la fonction publique afghane pendant une période allant jusqu'à un an, à compter de 2007.

39. Un autre projet bénéficiant de l'appui d'un réseau Afrique-Asie portait sur l'analyse financière et le financement du développement et visait les responsables des institutions de financement du développement en Afrique. Quinze directeurs africains de ces établissements dans neuf pays (Cameroun, Éthiopie, Ghana, Malawi, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe) ont passé une semaine en Malaisie et une semaine en Thaïlande, en juillet 2006. Le but du programme, qui était dirigé par la Banque de développement de Malaisie et la Banque de Thaïlande pour le développement des PME, était de donner un aperçu du rôle des institutions de financement du développement dans le développement des PME et de l'importance de l'analyse financière.

40. L'objectif de toutes ces initiatives est de mettre en place un réseau à l'échelle mondiale encourageant la création et le développement des PME dans tous les pays du Sud. Technonet Asia apporte un appui important aux activités de Technonet Africa et joue un rôle crucial dans la promotion du partenariat afro-asiatique. Pour Technonet Africa, un conseil d'administration, comprenant toutes les organisations

participantes, a été créé, cinq organisations participantes ayant été désignées comme membres du Comité exécutif. Le Conseil d'administration et le Comité exécutif ont tenu des réunions et établi des statuts. Le Centre régional de service du PNUD à Johannesburg a accepté d'accueillir un petit secrétariat pour Technonet Africa. Les partenaires de ce programme comprennent les Gouvernements japonais, malaisien, sud-africain et thaïlandais, et l'Agence japonaise de coopération internationale.

41. Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir l'application de la science et de la technologie au développement guidé par le secteur privé, le Groupe spécial a également collaboré avec des partenaires, afin de créer le programme Global Science Corps (GSC), qui fait partie intégrante de l'Initiative du Millénaire pour la science de l'Institut d'études avancées de Princeton, New Jersey (États-Unis d'Amérique). L'objectif est de mettre au point un mécanisme visant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de la science et de la technologie et d'améliorer la capacité innovante du secteur privé dans les pays en développement par des activités de recherche et de formation menées en collaboration. Dans le cadre de cette initiative, un atelier du GSC a été organisé à Nairobi, en janvier 2006, afin d'examiner l'élaboration d'un programme Sud-Sud dans le cadre duquel des scientifiques africains résidant à l'étranger seraient affectés dans leur pays d'origine ou ailleurs en Afrique. Afin de mener à bien ce travail, un organe directeur a été créé pour le GSC et des fonds ont été mobilisés par l'agent d'exécution afin d'envoyer quatre membres du GSC en Afrique pour un an, en 2007. En plus de l'Initiative du Millénaire pour la science, figurent parmi les partenaires l'Académie des sciences du monde en développement, l'Académie africaine des sciences et la Commission économique pour l'Afrique, l'Institut d'études internationales assumant des fonctions consultatives.

42. Le Groupe spécial s'efforce également d'encourager les contacts entre les entreprises afin d'appuyer le développement de l'entreprenariat dans le Sud pour stimuler la création d'emplois et les possibilités d'emploi, réduire la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, il met en place le système Sud-Sud GATE (Global Assets and Technology Exchange), mécanisme visant à faciliter la mise en œuvre de nombreux autres projets relevant du module 2. L'initiative vise à mettre au point un système facilitant l'achat et la vente de technologies dans les pays en développement. Le système faciliterait également la mobilisation de ressources pour des projets de développement insuffisamment financés et pour le développement des infrastructures. L'objectif est de mettre au point un mécanisme transactionnel à l'intention des pays en développement, afin qu'ils puissent accéder plus facilement à l'information, aux compétences, à la technologie, au financement et à d'autres moyens nécessaires au développement socioéconomique.

43. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le système GATE offrira un mécanisme transactionnel en ligne et physique. Les organisations de PME, comme les réseaux Technonet Asia, Technonet Africa et la Chambre islamique de commerce et d'industrie, devront jouer un rôle catalyseur en encourageant les organisations membres à participer au système. Des mécanismes de financement seront également examinés afin d'assurer la matérialisation des transactions.

**Facilitation et coordination de l'appui à l'échelle mondiale et du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire**

44. Le Groupe spécial a fait des progrès importants en ce qui concerne la facilitation et la coordination de l'appui au niveau mondial et du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans divers domaines clés, visant en particulier à examiner les problèmes et les possibilités en matière de développement auxquels font face les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il s'est efforcé de mettre en place des mécanismes institutionnels autonomes, afin d'encourager un appui continu à la coopération Sud-Sud par un processus qui aboutira à la création d'un forum mondial sur le développement des pays du Sud, ce qui facilitera un dialogue continu entre les responsables gouvernementaux, l'industrie et la société civile dans le Sud. Dans ce contexte, des consultations ont été engagées et des partenariats établis avec diverses entités des Nations Unies, dont l'Organisation de l'aviation civile internationale, la CNUCED, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNESCO, l'UNICEF, l'ONUDI et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ainsi que diverses commissions régionales des Nations Unies et organisations sous-régionales et régionales.

45. Le Groupe spécial a également joué un rôle clef en facilitant la coordination entre les organismes des Nations Unies et les pays en développement concernant le renforcement des capacités locales pour la gestion des catastrophes et les efforts de secours à la suite du tsunami asiatique de 2004. En partenariat avec le Programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial et l'UNOPS, il a alloué de petites subventions à des organisations non gouvernementales locales et à des organisations de la société civile afin d'aider les pays les plus touchés par le tsunami de 2004, en particulier l'Inde, l'Indonésie, les Maldives, Sri Lanka et la Thaïlande. Le Groupe spécial a également collaboré avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) afin d'aider à la gestion du mécanisme mondial pour la gestion des risques liés aux catastrophes, financé par l'Algérie par le biais du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

46. Le Groupe spécial a joué un rôle important en dynamisant les échanges en matière de recherche et d'information sur les questions intéressant les pays du Sud, comme les flux financiers dans les pays du Sud en développement et les nouvelles tendances commerciales qui font partie de la mondialisation. Il a non seulement contribué à la publication du *South Report* mentionné plus haut, mais aussi fourni un appui à une étude d'ensemble CNUCED-PNUD sur la promotion des investissements étrangers directs asiatiques en Afrique, qui a été publiée en 2006.

47. Afin de rallier l'appui du système des Nations Unies à de nouveaux secteurs sur une base Sud-Sud, le Groupe spécial et la CNUCED ont lancé le Partenariat pour l'assistance technique aux fins de promouvoir l'économie créative dans les pays en développement en décembre 2005, lors du Colloque de Shanghai sur la question. Cette initiative a abouti au lancement, lors de la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en 2005, d'un effort systématique afin d'examiner les questions affectant la compétitivité des industries créatives dans les pays en développement, renforçant les synergies et offrant de nouvelles possibilités pour aider les pays à promouvoir leur économie créative. Le Groupe spécial a appuyé

diverses initiatives, comme le Centre international sur les industries créatives au Brésil, lequel est soutenu par l'Organisation internationale du Travail, le Centre du commerce international, la CNUCED, le PNUD, l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de même que l'Association des industries créatives de Shanghai et le réseau d'échange des connaissances sur les industries créatives du Sud basé en Afrique. Parmi d'autres activités liées au développement organisées par le Groupe spécial en 2006, on mentionnera une réunion sur l'économie créative durant le dixième Sommet mondial des jeunes entrepreneurs (São Paulo, Brésil, mars), en partenariat avec l'Université du commerce mondial; le Forum sur les industries créatives (Kingston, juin), en partenariat avec le festival international de reggae; la Conférence internationale sur les économies créatives pour le développement (Kigali, août), en partenariat avec le World Culture Open et le Forum international sur l'économie créative aux fins du développement (Rio de Janeiro, 26 novembre-1<sup>er</sup> décembre), en partenariat avec le Forum culturel mondial. Toutes ces initiatives et acteurs clefs des pays du Sud seront rassemblés à la première Exposition mondiale sur les économies créatives du Sud prévue pour 2008.

48. Le Groupe spécial a également collaboré avec l'UNESCO afin de promouvoir l'institutionnalisation des échanges scientifiques et technologiques dans le Sud.

49. En tant qu'autre contribution au système des Nations Unies, le Groupe spécial fournit une liste d'experts du Sud, permettant aux pays en développement, aux divers partenaires et aux organismes des Nations Unies de tirer parti des compétences du Sud pour l'élaboration de leurs politiques et programmes par l'échange des meilleures pratiques.

50. Le module 3 du troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud (2005-2007) nécessite également une collaboration avec divers organismes des Nations Unies, afin de faciliter l'échange d'informations, la collecte de données et l'utilisation de techniques plus efficaces et plus perfectionnées pour l'analyse des statistiques pertinentes pour promouvoir le développement par le biais de la coopération Sud-Sud. Ainsi, le Groupe spécial a organisé avec la CESAP des ateliers régionaux et participé avec elle à l'élaboration de plans d'action et stratégies nationaux en vue de mettre au point des systèmes statistiques nationaux en 2005 et 2006. Il a également aidé les pays à appliquer le Plan d'action de Marrakech pour les statistiques, qui demande à tous les pays à faible revenu d'élaborer une stratégie nationale pour l'établissement de statistiques.

51. Le Groupe spécial a également continué à mettre au point ses propres outils d'échange d'informations par le biais du Réseau d'information pour le développement afin de fournir un moyen actualisé et effectif de répondre à une demande croissante d'experts par le système des Nations Unies dans divers domaines du développement. Le Réseau vient d'être doté d'un fichier d'experts qui seront chargés de fournir une assistance pour les projets de développement, principalement aux organismes des Nations Unies qui aident les pays du Sud à lancer des initiatives dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et de renforcer les capacités des pays en développement d'offrir des compétences à leurs partenaires du Sud.

52. Utilisant un modèle d'échange de données d'expérience associant diverses parties prenantes, la Division régionale du Groupe spécial, sise au Centre régional du PNUD à Bangkok, et le Bureau régional d'appui pour l'Asie de l'Agence japonaise de coopération internationale ont récemment lancé un nouveau réseau de

coopération Sud-Sud appelé Réseau interorganisations sur la coopération Sud-Sud et la Coopération triangulaire en Asie, dont l'objectif est de renforcer la coopération entre les donateurs établis, les nouveaux donateurs, les entités des Nations Unies et les institutions régionales en contribuant à la promotion et à la consolidation des accords de la coopération triangulaire en Asie et de la coopération interrégionale Sud-Sud. Le réseau vise également à améliorer l'efficacité de l'assistance au développement par des échanges d'informations entre des donateurs et le renforcement des capacités, en répondant aux besoins des pays bénéficiaires par un processus multilatéral fondé sur la demande.

53. Afin de promouvoir l'application du Réseau, une réunion consultative a été convoquée le 2 mars 2007, à laquelle ont assisté 30 participants, dont des représentants de huit organisations bilatérales [Agence australienne pour le développement international, Centre australien de recherche agronomique internationale, Agence canadienne de développement international, Département du développement international du Royaume-Uni, Union européenne, Agence allemande de coopération technique, Agence coréenne de coopération internationale et Agence japonaise de coopération internationale, de même que d'une institution financière internationale (Banque japonaise pour la coopération internationale)], de six entités des Nations Unies, (FAO, OIT, PNUD, CESAP, FNUAP et ONUDI) et de l'ambassade du Japon. Il a été demandé à l'Agence allemande de coopération technique, à l'Agence japonaise de coopération internationale et au PNUD de concrétiser les résultats de la réunion et de former le noyau du nouveau réseau de donateurs. Des observations quant au fond et un appui au noyau ont depuis lors été reçus de la CESAP et de la FAO.

#### **Création de partenariats élargis et mobilisation de ressources pour la coopération Sud-Sud**

54. En plus des ressources ordinaires du PNUD, le Groupe spécial a continué à gérer le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le dispositif mis en place par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim et le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero (Groupe des 77 et Chine), et à mettre en œuvre diverses initiatives triangulaires en matière de partage des coûts, financées par le Japon, dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Ces autres ressources se sont chiffrées à 13 289 000 dollars pendant la période à l'examen, représentant un total de 27 875 000 dollars au titre des ressources disponibles pour la mise en œuvre.

55. En 2005 et 2006, les efforts ont été intensifiés en vue de financer des initiatives de coopération Sud-Sud dans divers domaines avec des ressources complémentaires fournies par des États Membres et des entités des Nations Unies. Les fonds qu'ils ont versés ont été alloués aux régions confrontées à des problèmes urgents de développement, comme les pays affectés par le tsunami. En 2005, l'Algérie, le Bénin, le Brésil, la Chine, les Comores, l'Égypte, la Jamaïque, Samoa, Trinité-et-Tobago, Tuvalu et le Venezuela ont versé un montant de 3,5 millions de dollars au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud afin d'aider les pays sinistrés. En 2006 seulement, un montant total de 769 493 dollars a été alloué à des opérations de secours liées au tsunami par le Groupe spécial. En 2007, la République islamique d'Iran a versé un montant de 20 000 dollars au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

56. D'autres fonds aux fins de la coopération Sud-Sud ont également été mobilisés auprès du Japon. Leur montant s'élevait à 3,1 millions de dollars pour le financement de nouveaux programmes pendant la période de 2005 à 2007, dont 1 877 000 dollars ont été alloués en 2006. De plus, la Chine a versé 1,7 million de dollars au Groupe spécial. Des contributions au titre de la participation aux coûts ont été versées par le Japon (3 101 000 dollars) et l'Afrique du Sud (945 000 dollars).

57. Avec la mise en place du dispositif pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim à son premier sommet, en septembre 2006, le Groupe spécial a été chargé de gérer un montant supplémentaire de 3 056 000 dollars. Les chefs d'État de l'Afrique du Sud, du Brésil et de l'Inde ont chacun annoncé une contribution d'un montant de 1 million de dollars par an au dispositif lors du Sommet. En 2006, le dispositif a alloué un montant de 356 819 dollars au titre de projets pour la Guinée-Bissau et Haïti, et le Groupe spécial s'efforce maintenant de proposer de nouvelles stratégies pour la mise en œuvre de projets à soumettre au Conseil d'administration du dispositif en 2007.

58. Comme les années précédentes, le Groupe spécial a continué à gérer et superviser le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En 2005, le Comité d'experts du Fonds a approuvé un montant de 315 000 dollars pour 10 projets et le même montant l'année suivante pour 11 projets. En 2007, il a porté l'appui financier annoncé pour 11 projets à 347 000 dollars. De plus, le Fonds international de développement agricole doit verser une subvention de 200 000 dollars à l'appui des activités du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération économique et technique entre pays en développement et afin de renforcer la coopération Sud-Sud.

59. Le Groupe spécial a continué à assumer les fonctions de coordonnateur et de centre de liaison du système des Nations Unies par le biais de ses trois modules interactifs et synergiques décrits dans son troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud (2005-2007). Il a mobilisé des ressources dans le système des Nations Unies et auprès d'autres partenaires et organismes de développement, afin de faciliter les échanges en cours et innovants, notamment dans des domaines comme l'élaboration de politiques, les activités de plaidoyer, les activités de contrôle et la formation de partenariats dans la promotion de la coopération Sud-Sud.

60. Par le biais du module 1, le Groupe spécial s'efforce d'encourager les recherches communes entre les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires intéressés sur les questions intéressant les pays en développement. Cet effort aboutira à la création d'un forum mondial pour le développement du Sud en tant que fondement de la concertation Sud-Sud. Dans le cadre du deuxième module, le Groupe spécial contribue au renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises, notamment dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de resserrer les liens entre les entreprises et d'utiliser la capacité du Sud de créer des emplois et de réduire la pauvreté pour promouvoir le développement. Cela permettra de mettre en place un système fondé sur le marché, encourageant les partenariats entre le secteur public et le secteur privé par un système GATE Sud-Sud fondé sur le jeu du marché qui, lorsqu'il sera pleinement opérationnel, facilitera l'achat et la vente de technologies entre pays en développement et la mobilisation de ressources pour des

projets de développement. Par le biais de son module 3, le Groupe spécial continue de mettre en place un système d'échange d'informations sur les politiques et les programmes dans le Sud et de meilleures pratiques.

61. Enfin, le Groupe spécial s'efforce de mettre au point des mécanismes institutionnels robustes dans le cadre des trois modules, qui renforceront la coopération Sud-Sud en permettant aux divers organismes et acteurs de répondre plus efficacement aux besoins de développement des pays du Sud, tout en mobilisant et en augmentant les ressources, les capacités et les connaissances des pays du Sud.

#### **IV. Dispositions d'ordre organisationnel, administratif et financier prises à l'appui de la coopération Sud-Sud par le Programme des Nations Unies pour le développement**

##### **Appui organisationnel**

62. Le PNUD a continué de fournir un appui organisationnel afin d'aider à promouvoir la coopération Sud-Sud, principalement par le biais de ses bureaux de pays, afin de leur permettre de mettre en œuvre des initiatives Sud-Sud. La coopération Sud-Sud constitue un thème intersectoriel guidant le Plan stratégique pour 2008-2011. En tant qu'engagement institutionnel à l'égard de l'Assemblée générale, le PNUD a également continué à fournir un appui organisationnel, administratif et financier, afin de permettre au Groupe spécial de s'acquitter efficacement de ses responsabilités aux niveaux mondial et du système des Nations Unies. Cela comprend la fourniture de personnel, de locaux à usage de bureaux et de ressources au titre de ces dépenses et autres dépenses renouvelables.

##### **Appui administratif**

63. Le PNUD fournit également au Groupe spécial un appui budgétaire et administratif afin qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions et assurer le secrétariat du Haut Comité pour la coopération Sud-Sud, organiser la Journée annuelle des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et fournir ses services par le biais des centres régionaux de services à Bangkok et Johannesburg, et du système des coordonnateurs résidents.

##### **Dispositions d'ordre financier**

64. Outre le fait qu'il fournit un appui organisationnel et administratif, le PNUD a également donné suite à la décision du Comité de haut niveau de continuer à verser au Groupe spécial un montant annuel fixe de 3,5 millions de dollars, afin de lui permettre de s'acquitter de ses fonctions. Avec le report de la période précédente, le montant total à la disposition du Groupe spécial pour la période 2005-2007 s'élève à 14 586 000 dollars.

## V. Conclusions et recommandations

65. Le présent rapport met en lumière l'importance croissante accordée à la coopération Sud-Sud et la nécessité de procéder à une évaluation critique du fait que les dispositions contenues dans les Directives n'ont pas encore été appliquées de manière satisfaisante. On note un niveau de demande élevé en ce qui concerne les politiques, stratégies, programmes et ressources en matière de coopération Sud-Sud de la part des États Membres et des entités des Nations Unies, mais un grand nombre de ces programmes et politiques demeurent ponctuels et bilatéraux de nature ou sont limités à quelques organismes au lieu d'être effectivement intégrés dans l'ensemble du système des Nations Unies par une coordination efficace.

66. Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a noté une augmentation considérable du nombre d'initiatives, de programmes et de politiques adoptés non seulement par les organismes des Nations Unies mais aussi par les États Membres depuis l'élaboration des Directives pour la coopération Sud-Sud. Un nombre croissant de partenaires non étatiques, comme les entrepreneurs, le secteur privé, les réseaux informels et les universités, mettent également à profit le potentiel considérable de cette coopération pour relever les nouveaux défis au développement en même temps que les pays en développement ont pu renforcer leurs propres capacités en vue de promouvoir la croissance économique, la bonne gouvernance et la réalisation des objectifs de développement mondiaux. Il n'est pas surprenant de noter que divers organismes des Nations Unies et bureaux de pays du PNUD ont indiqué qu'il fallait renforcer la cohérence et la coordination dans la mise en œuvre des programmes multilatéraux de coopération Sud-Sud. En fait, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, à sa réunion de 2007, a exprimé son appui résolu au renforcement de la capacité du Groupe spécial.

67. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud souhaitera peut-être examiner les mesures à prendre pour donner suite à la recommandation figurant dans le Document issu du Sommet mondial de 2005, demandant le renforcement des capacités institutionnelles et financières du Groupe spécial afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat complexe lié à la promotion de la coopération Sud-Sud dans le cadre du système des Nations Unies.

68. Tandis que les pays en développement s'aident mutuellement de plus en plus par le biais d'annulations de dette, de prêts à taux préférentiel, d'ouverture de crédit et d'autres arrangements, le Comité de haut niveau souhaitera peut-être examiner les moyens d'aider le Groupe spécial à optimiser la mobilisation de ressources pour la coopération Sud-Sud. Un grand nombre des aspects programmatiques du Groupe spécial requièrent des ressources plus importantes, ainsi qu'un renforcement des capacités institutionnelles et de l'appui des organismes des Nations Unies pour les exécuter de manière efficace.